



SUD-SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne
SECTION LOIRE-CENTRE

2 Rue Lavoisier 45140 INGRE Code courrier: PSX 45
Email : sud.loirecentre@free.fr Tél : 02.38.41.52.84
Site internet : www.sudbpce.com Facebook : Sud BPCE

Union
syndicale
Solidaires

Orléans, le 5 Février 2020

DEUXIÈME RÉUNION

N

A



Il nous faut plus que ça pour être optimiste en 2020 !



Lors des réunions de vœux, la présidente criait haut et fort à qui voulait l'entendre qu'il fallait chasser les gens pessimistes ... la NAO locale est une très bonne occasion pour révolutionner ce pessimisme social et salarial ambiant que tout le monde comprend aisément, sauf peut-être la présidente et le directoire.

Pendant ces 3 années, l'inflation a progressé de 4 % ... Ce qui vous fait une perte de pouvoir d'achat de 2,5 % en moyenne. Nous vous rappelons que le salaire moyen de la CELC est inférieur de 1 400 € par rapport à toutes les autres CE (information BPCE).

Pour ne rien lâcher à la NAO locale, la direction surfe sur l'accord d'intéressement qui devrait atteindre le plafond de 12 % de la masse salariale et ainsi représenter près de 2 mois de salaire en moyenne pour chaque salarié présent sur toute l'année 2019. Ce n'est ni plus ni moins que l'application de l'accord triennal (2018-2020) négocié et signé par tous les syndicats. De plus, l'accord sur le PEE prévoit un abondement de 450 € si le salarié verse 150 €.

Elle se satisfait également de l'accord NAO national (0,50% d'augmentation générale, 29 centimes par jour en moyenne pour votre plus grand bonheur), négocié entre BPCE, le SU-UNSA, le SNE-CGC et les présidents de directoire des Caisses d'Épargne, qui en contrepartie, ont pris l'engagement solennel de ne pas verser de prime dite « macron » ...

Comment négocier dans ces conditions, lorsque l'enjeu de la négociation est hypothéqué à l'avance ?

Ces syndicats préfèrent sans doute les mesures individuelles à la main de la direction, pour ne pas dire à la tête du salarié... Une enveloppe « individuelle » de 1 % de la masse salariale que personne ne maîtrise, aucune indication sur les critères retenus pour choisir, car il s'agit bien de choisir arbitrairement entre tel ou tel salarié : la plupart seront laissés sur le bas-côté !

La loi prévoit pourtant de négocier loyalement dans le cadre de la NAO le partage de la valeur ajoutée ; dans le Groupe BPCE et chaque Caisse d'Épargne, on en est loin !!

MESURES ENVISAGÉES PAR LA DIRECTION

Pour l'instant, les salariés ont toutes les bonnes raisons d'être pessimistes en 2020 !

- ⇒ Organisation de conférences « le soir » sur des sujets concernant la santé en partenariat avec BPCE mutuelle.
Soyons sérieux : la direction doit retravailler sa position économique et sociale et améliorer substantiellement les conditions de travail : il faut cesser d'altérer la santé physique et mentale des salariés. SUD-Solidaires a présenté des revendications claires, à elle d'AGIR.
- ⇒ Maintien du CESU (ce n'est ni plus ni moins que le maintien de l'usage) !
- ⇒ Maintien des 1 300 € en cas promotion avec changement d'emploi jusqu'à la classification G (rien de nouveau, c'est le minimum et le pur maintien de l'usage) !
- ⇒ Passage de tous les DA en statut cadre avant fin 2020 (ce n'est que l'application de l'accord national de 2018, l'annoncer comme une nouvelle concession est à la limite de la manipulation !).
- ⇒ Attention particulière à porter au passage cadre pour les salariés occupant les emplois suivants :
 - ✓ CC Pros : en complément des travaux déjà engagés (rien de nouveau).
 - ✓ CAGP : en fonction de l'appréciation de leurs compétences, de l'évolution de leurs performances et de leurs « potentiel d'évolution à titre individuel » (ce n'est pas gagné sachant que certains occupent l'emploi depuis des années et ne sont toujours pas cadres, la direction fait mine de découvrir cette triste réalité).
 - ✓ CAPI (Chargé d'Affaires Prescriptions Immobilières).
 - ✓ Subvention CE/CSE : la direction fait le choix de ne pas réclamer au CSE un « trop perçu » de 6 762 €. 4 euros par salarié ... Quelle magnanimité !

À ce stade de la négociation, comme nous le redoutions, les mesures envisagées par la direction ne sont que poudre aux yeux. L'absence de réponse de la direction pour celles et ceux qui font des efforts toute l'année est insolente.

Il est temps de sortir de cette spirale de négociations des NAO locales où, depuis la création de Loire Centre, la présidente a pour objectif de ne pas revaloriser les salaires de base de tous les salariés : elle ne veut surtout pas vous aligner enfin sur la moyenne des Caisses d'Épargne. Même l'indice de l'inflation publié par l'INSEE

n'est pas un élément de référence à ses yeux, car plus vous perdez, plus elle gagne ! La présidente maîtrise et crée toutes les conditions du pessimisme ambiant et pousse les salariés à aller chercher une herbe plus verte ailleurs.



Une augmentation générale des salaires uniforme pour compenser la perte de pouvoir d'achat et une prime de 1 000 € pour toutes et tous.

C'est possible à Loire-Centre.

L'ultime réunion de NAO est prévue le 19 février.

Vos représentants SUD-Solidaires : Tristan GUERIN - Cécile GAMBERT - Damien PINSAULT - Isabelle LEFEBVRE - Daniel MIHALYI - Florine BERHOUET - Laurent PERRAULT - Corinne RIGUIDEL - Maryline BALLANGER - Flore GERMAIN - Alain QUESNE

Retrouvez toutes nos expressions via l'intranet : Mon Entreprise / Site des Organisations Syndicales / SUD-Solidaires